



Arrêté du Maire

Arrêté portant fermeture
Du jardin public

2023/19

Le Maire de la commune de SAINT-ROBERT, le **05 JUIN 2023**,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire.

VU le risque d'effondrement du mur situé au bas du jardin public à Saint-Robert,

Vu les travaux de réfection en cours réalisés par l'entreprise JEAN MICHEL PASCAREL ET FILS

CONSIDERANT que le risque d'effondrement constitue un danger pour la population et qu'il est nécessaire d'interdire l'accès à tout public au jardin public proche dudit mur,

ARRETE :

Article 1 : L'accès au jardin public Jacques Ranoux situé dans le bourg de la commune de Saint-Robert, à proximité de la place de la Prévôté, est fermé jusqu'à nouvel ordre à tout public.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera adressé à :

- M le Commandant de Gendarmerie d'Objat.

Le Maire,
Claude ACHARD,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "CA", is written above the official stamp.

